



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 17

Votes contre : 0

Abstentions : 2

Date de la convocation : 23/10/2025

Date d'affichage : 04/11/2025

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**03 NOV. 2025**

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt neuf octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, Mme Claudette DUPUY.

Étaient absents excusés : Mme Amandine MORENO, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, Mme Martine DAFFOS, M. Alain VALETTE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Amandine MORENO en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Claude ESCLOUPIER.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-105**

Domaine : 7.10 - Divers

**OBJET : Camping municipal « La sapinette » : Vote des tarifs année 2026.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder au vote des tarifs du Camping Municipal de la Sapinette,

Considérant la proposition tarifaire 2026 jointe en annexe ;

Les tarifs s'entendent hors la taxe de séjour qui est directement facturée à la clientèle,

Le camping a été, par décision du 30 juillet 2012, et renouvelé au 1<sup>er</sup> juillet 2018, classé dans la catégorie 3 étoiles Tourisme, par ATOUT FRANCE.

Il se caractérise par une capacité d'accueil de 98 emplacements se ventilant en :

- 32 emplacements « Confort Caravanes ».
- 40 emplacements nus.
- 26 emplacements confort caravanes et grand confort équipés de HLL.
  - 18 : 4/5 places de Type Loisirs.
  - 8 : 5/6 places de Type Confort.

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal:

- 1- D'approuver les redevances des usagers pour la saison 2026, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, selon le tableau ci-dessous hors contrat d'allotement.
- 2- De donner délégation à M. Le Maire afin de modifier les redevances pour :
  - Réaliser des offres promotionnelles qui tiennent compte des taux d'occupation du camping.
  - Négocier les redevances selon les opportunités et demandes de réservation émanant des groupes.
  - Louer des emplacements au mois pendant la période de fermeture au public et pendant la saison basse.
- 3- De l'autoriser à procéder à des sur classements de location.
- 4- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS ( M.EL HABCHI, M.PEILLE).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

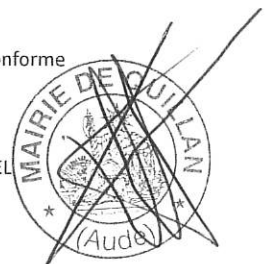
La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



## CAMPING LA SAPINETTE TARIFS 2026

### DECOUPAGE SAISONNIER LOCATIFS

Basse saison	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 1 <sup>er</sup> avril - du 31 octobre au 31 décembre
Moyenne saison	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 mai – du 26 septembre au 31 octobre
Haute saison	Du 30 mai au 18 juillet - du 22 août au 26 septembre
Très haute saison	Du 18 juillet au 22 août

### OFFRE TARIFAIRE LOCATIONS\*

<i>Chalets loisirs</i>	Semaine		Forfait 3 jours 2 nuits		Nuit supplémentaire ou nuit Booking	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Basse saison	380	380	124	124	62	62
Moyenne saison	490	490	160	160	80	80
Haute saison	720	590		190		95
Très haute saison		790				129
<i>Chalets comforts</i>	Semaine		Forfait 3 jours 2 nuits		Nuit supplémentaire ou nuit Booking	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Basse saison	490	480	160	160	80	80
Moyenne saison	590	590	190	190	95	95
Haute saison	890	690		224		112
Très haute saison		960				156

\* forfaits ménages inclus

## DECOUPAGE SAISONNIER EMPLACEMENTS

Basse saison	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 mai
Moyenne saison	Du 30 mai au 1 <sup>er</sup> juillet – du 30 septembre au 31 octobre
Haute saison	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre

## OFFRE TARIFAIRE EMPLACEMENTS

	Basse saison		Moyenne saison		Haute saison	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Emplacement TENTE + 1 VEHICULE pour 1 à 2 personnes de + de 8 ans	11,00€/jour	9,00€/jour	11,00€/jour	12,00€/jour	15,00€/jour	15,00€/jour
Emplacement CARAVANE + 1 VEHICULE pour 1 à 2 personnes de + de 8 ans	16,00€/jour	15,00€/jour	16,00€/jour	18,00€/jour	20,00€/jour	21,00€/jour
Emplacement CAMPING-CAR + branchement électrique pour 1 à 2 personnes de + de 8 ans	22,00€/jour	19,00€/jour	22,00€/jour	23,00€/jour	27,00€/jour	28,00€/jour
Campeur supplémentaire de + de 10 ans	4,00/jour	4,00/jour	4,00€/jour	4,00€/jour	6,00€/jour	6,00€/jour
Branchement électrique 16A	5,00€/jour	5,00€/jour	5,00€/jour	5,00€/jour	5,00€/jour	5,00€/jour
Recharge véhicules électriques	25.00€	25,00€	25.00€	25.00€	25.00€	25.00€

## PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES TOUTE SAISON

	2026
Fourniture de draps + taies/lit/jour	5,50 €
KIT Ménage	2,50 €
LOCATION TV/ jour *	8,00 €

Les tarifs mentionnés sont hors taxe de séjour. Celle-ci est facturée directement à la clientèle.

**2025-105**

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2025-11-03T10-43-57.00 ( MI264990093 )

**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20251103-2025-105-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Camping municipal " La sapinette " : Vote des tarifs année 2026

**Date de décision :** Nov 3, 2025 12:00:00 AM



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :**

**Acte :** [MA-DEL-2025-105.PDF](#)

**Préparé**

Date **03/11/25 à 10:43**

Par **JORDAN Edouard**

**Transmis**

Date **03/11/25 à 10:43**

Par **JORDAN Edouard**

**Accusé de réception**

Date **03/11/25 à 10:48**